

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 26 mai 2020

Le vingt-six mai deux-mille vingt à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 18 mai 2020.

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, Christophe ESQUENET, Aline MESTRALLET, Fabienne GABBANA, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Catherine GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Ronald VALLANT, Emmanuel LEFEVRE.

**Absent excusé :**

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 1 administré.

Mr Jean-Claude MESTRALLET ouvre la séance et déclare le conseil municipal installé.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance :

Mme Elodie BROHAN est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

Le conseil municipal étant déclaré installé, la présidence revient au doyen d'âge du conseil municipal. La présidence revient donc à Nicolas COUTIER.

Rappel de l'ordre du jour :

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Nomination des délégués aux commissions
- Axes et organisation de travail à court terme sur les principaux dossiers
- Echanges et questions diverses

### 1°/ Election du Maire (Délibération N°1)

M le Président fait l'appel des membres, en dénombre 11, et rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après une proposition de candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Mr MESTRALLET Jean-Claude a obtenu 10 voix

Mr MESTRALLET Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

Le Maire étant élu, il garde la présidence de la séance.

### 2°/ Détermination du nombre d'adjoints (Suite délibération N°1)

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le nombre d'adjoints à élire, sachant qu'en application des délibérations antérieures le conseil municipal disposait jusqu'alors de trois adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

### **3°/ Election des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Les candidats sont les suivants :

Christophe ESQUENET  
Fabienne GABBANA  
Catherine GUCHER  
Aline MESTRALLET

#### **- Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Aline MESTRALLET a obtenu 6 voix

Aline MESTRALLET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjoint au maire.

#### **- Election du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Christophe ESQUENET a obtenu 7 voix

Christophe ESQUENET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

Mme Aline MESTRALLET, Mr Christophe ESQUENET ont accepté chacun en ce qui les concerne, leur fonction respective de premier et deuxième adjoint.

### **4°/ Nomination des délégués aux commissions**

#### **Commissions communales (délibération n°2)**

Monsieur Le Maire rappelle que l'article L 2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Les commissions créées sont les suivantes :

○ **Commission PLU et Urbanisme**

Cette commission aura en charge le suivi et l'évolution du PLU, ainsi que l'étude des dossiers d'urbanisme nécessitant un suivi particulier.

Cette commission sera composée de six membres.

Un appel aux candidats est lancé et il est procédé à la nomination des membres.

Sont nommés :

- **Christophe ESQUENET**
- **Ronald VALLANT**
- **Nicolas COUTIER**
- **Boban LECIC**
- **Aline MESTRALLET**

○ **Commission communication et animation**

Cette commission aura en charge la rédaction de bulletins d'information municipaux et l'organisation d'animations.

Cette commission sera composée de six membres.

Un appel aux candidats est lancé et il est procédé à la nomination des membres.

Sont nommés :

- **Fabienne GABBANA**
- **Sabine DIAS MAGALHAES**
- **Emmanuel LEFEVRE**
- **Christophe ESQUENET**
- **Caroline GUCHER**

○ **Commission travaux et surveillance patrimoine communal**

Cette commission aura en charge le suivi des travaux et la veille au bon entretien du patrimoine communal.

Cette commission sera composée de trois membres titulaires et deux suppléants.

Un appel aux candidats est lancé et il est procédé à la nomination des membres.

Sont nommés :

- **Christophe ESQUENET**
- **Nicolas COUTIER**
- **Sabine DIAS MAGALHAES**
- Suppléants :
  - **Ronald VALLANT**
  - **Boban LECIC**

- **commission d'appel d'offre (délibération n°3)**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Les membres **titulaires** sont :

- **Jean-Claude MESTRALLET**
- **Christophe ESQUENET**
- **Ronald VALLANT**

Les membres suppléants :

- Nicolas COUTIER
- Sabine DIAS MAGALHAES
- Catherine GUCHER

- **Comité consultatif environnement, cadre de vie et aménagement du territoire (délibération n°4)**

Ce comité sera consulté sur toutes les questions impactant l'environnement, le cadre de vie et l'aménagement du territoire.

Le comité sera composé de :

- Fabienne GABBANA
- Jean-Claude MESTRALLET
- Emmanuel EFEVRE

Fabienne GABBANA fera un appel à candidature afin d'avoir 2 personnes extérieures, dans ce comité consultatif.

#### **CCAS (délibération n°5)**

##### **1°/ Détermination du nombre des délégués**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

##### **2°/ Election des délégués**

Mr Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS.

Mr le Maire rappelle que le nombre de membres du conseil d'administration à élire par le conseil municipal est de quatre.

Après un appel à candidature, le Maire propose de procéder à l'élection des délégués.

Les membres du conseil d'administration sont les suivants :

- Aline MESTRALLET
- Catherine GUCHER
- Caroline GUCHER
- Sabine DIAS MAGALHAES

Mr Le Maire précise les quatre délégués extérieurs au conseil municipal, seront nommés sur sa proposition, par un arrêté.

#### **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

- **Délégués au syndicat de l'eau (délibération n°6)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat d'adduction d'eau de La Rochette,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires, et deux délégués suppléants auprès du syndicat des eaux.

Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

Les délégués titulaires sont :

- Fabienne GABBANA
- Ronald VALLANT

**Le délégué suppléant est :**  
- Emmanuel LEFEVRE

Cette délibération sera transmise au président du syndicat d'adduction d'eau de La Rochette.

- **Délégués SIBRESCA (délibération n°7)**

Vu les statuts du SIBRESCA, définissant le nombre de représentants des communes au sein du syndicat à un titulaire et un suppléant,  
Mr Le Maire propose de procéder à leur élection.  
Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

**Le délégué titulaire est :**  
- Fabienne GABBANA

**Le délégué suppléant est :**  
- Catherine GUCHER

Cette délibération sera transmise au président du SIBRESCA.

- **Délégués au SIVU scolaire Le Castelet (délibération n°8)**

Vu l'arrêté portant création du Syndicat intercommunal scolaire « Le Castelet », en date du 31 mai 2007,  
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune, et un suppléant,  
Mr Le Maire fait un appel à candidature et il est procédé au vote.

**Les délégués titulaires sont :**  
- Jean-Claude MESTRALLET  
- Sabine DIAS MAGALHAES

**Le délégué suppléant est :**  
- Caroline GUCHER

Cette délibération sera transmise au président du Syndicat intercommunal scolaire « Le Castelet ».

- **Délégués METROPOLE Savoie (délibération n°9)**

Vu les statuts du syndicat mixte METROPOLE SAVOIE  
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune, et un suppléant,  
Mr Le Maire fait un appel à candidature et il est procédé au vote.

**Le délégué titulaire est :**  
- Jean-Claude MESTRALLET

Cette délibération sera transmise au président du syndicat mixte METROPOLE SAVOIE.

- **Délégués à l'Espace Belledonne (délibération n°10)**

Vu les statuts de l'association Espace Belledonne,  
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune, et un suppléant,  
Mr Le Maire fait un appel à candidature et il est procédé au vote.

**Le délégué titulaire est :**  
- Fabienne GABBANA

**Le délégué suppléant est :**  
- Nicolas COUTIER

Cette délibération sera transmise au président de l'association Espace Belledonne.

- **Délégués à la commission de contrôle des listes électorales (délibération n°11)**

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune, et un suppléant,

Mr Le Maire fait un appel à candidature et il est procédé au vote.

**Le délégué titulaire est :**

- **Christophe ESQUENET**

**Le délégué suppléant est :**

- **Catherine GUCHER**

- **Elections des délégués communautaires Cœur de Savoie (délibération n°12)**

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune, et un suppléant, Mr Le Maire fait un appel à candidature et il est procédé au vote.

**Le délégué titulaire est :**

- **Jean-Claude MESTRALLET**

**Le délégué suppléant est :**

- **Catherine GUCHER**

### **5°/ Axes et organisation de travail à court terme sur les principaux dossiers**

Afin de commencer rapidement les divers travaux le maire propose de constituer un groupe de travail pour le dossier du CASTELET et d'organiser les travaux.

Après échangé entre les élus, il est convenu ce qui suit :

- Dossier du CASTELET : Nicolas COUTIER, Ronald VALLANT, Catherine GUCHER, sont en charge de celui-ci
- Aménagement Rue Louise DUFOUR et place Novel Catin : Une réunion publique sur le terrain se tiendra le 13 juin 2020 à 9h. Nicolas COUTIER imprimera les plans au format A0.
- La Foret du Castelet : un devis de broyage sera réalisé

Afin d'intégrer les nouveau élus, une visite du village aura lieu le 20 juin 2020 à 9h00.

### **6°/ Echanges et questions diverses**

#### **a. Indemnités du maire et des adjoints (Délibération N°13)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2123 et suivants, lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Le Maire propose de ne pas augmenter les indemnités des élus.

Considérant que les crédits sont prévus au budget municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des **indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire**, à compter du 27 mai 2020, au taux maximal de **17% de l'indice brut 1027**, correspondant aux communes de moins de 500 habitants
- Fixe le montant des **indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire**, à compter du 27 mai 2020, au taux de **5.50% de l'indice brut 1027**.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h15.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

